

*Répression de la criminalité*

Le titre lui-même est trompeur, puisqu'il parle de loi tendant à mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes. Le ministre sait bien, comme d'ailleurs les députés ministériels, que c'est de la fiction et non la réalité.

Les efforts du gouvernement pour supprimer la criminalité ont eu aussi peu de résultats que ses efforts dans le domaine de l'économie. Lorsque le gouvernement libéral est arrivé au pouvoir en 1962, on signalait environ 217 meurtres. En 1963, ce chiffre passait à 315 et en 1971, le nombre de meurtres était de 426. En 1972, on en comptait 479 et en 1974, environ 545. Malgré ce tableau désolant et il faut bien le dire, effrayant, les journaux du pays se font l'écho de la propagande du gouvernement et déclarent que le crime est en déclin. Quelle hypocrisie et quelle absurdité!

Il y a eu, tous les jours, tant d'enlèvements, d'actes de violence, de viols, de voies de fait, de meurtres et d'actes de piraterie de toutes sortes, que le gouvernement a dû décider d'agir, quitte à n'être plus pris au sérieux. Le bill est le résultat visible de cette action, mais j'affirme au ministre qu'il ne fera rien pour remédier aux causes du crime pas plus que la Commission de lutte contre l'inflation n'a su résoudre les problèmes inflationnistes.

Dans nos villes en expansion la violence du crime crée un climat de peur. En face des problèmes économiques qui se posent à eux, de la politique fiscale onéreuse et de programmes gouvernementaux qui ont fait baisser le pouvoir d'achat du dollar canadien, nombreux sont ceux qui, jeunes et vieux redoutent l'avenir. En certain cas ne sachant où s'adresser et se sentant complètement désemparés, ils se tournent vers ce faux ami, l'alcool, ou pire encore vers les narcotiques. Ces remèdes peuvent leur faire illusion quelque temps, mais ils les détournent aussi du travail et leur font perdre la joie de vivre et la santé mentale. C'est lorsque le sujet se trouve dans un état d'instabilité ou de démençance temporaire qu'il commet des crimes de passion et de violence. Puisque le gouvernement a créé les conditions économiques qui conduisent à cet état, il doit accepter sa lourde part de responsabilité dans la forte criminalité actuelle. J'admets qu'il nous faut des lois et que l'on doit les appliquer, mais le crime existe à l'état latent dans nos villes surpeuplées, dans nos taudis des faubourgs et partout où règnent l'injustice et l'indignité.

● (1540)

Le gouvernement a lui-même réduit à néant ses prétentions de bâtir une société juste. Ce qu'il a bâti c'est une lourde dette par sa mauvaise gestion de l'économie canadienne qui a rendu difficile sinon impossible aux citoyens de tout âge de vivre une vie normale, raisonnable et heureuse.

Pour réprimer la criminalité, il faut d'abord s'attaquer au désespoir et au sentiment d'impuissance qui engendrent le crime. Nous devons détruire les causes sous-jacentes du crime: pauvreté, abus des drogues, alcoolisme, manque de possibilités d'emploi, chômage, pour ne nommer que quelques-uns des facteurs de crimes.

Nous vivons dans un pays qui possède d'énormes ressources; nous avons plus de blé que nous ne pouvons en manger et plus de poissons que nous ne pouvons en pêcher. Pour développer ces ressources et donner à nos gens plus de possibilités d'emploi, nous devons remanier les programmes actuels du gouvernement et ses priorités de dépenses. Nous devons faire naître l'espoir là où n'y a que désespoir. Nous devons nous assurer que la loi est respectée et nous ne pouvons le faire en nous montrant injustes

[M. Crouse.]

envers les pauvres et en protégeant en même temps les classes riches et privilégiées.

On n'obéira à la loi que si on la respecte, mais je crains que la plupart des Canadiens ne puissent accepter le bill C-83 sous sa forme actuelle. Je dis cela à cause des nombreuses anomalies qu'il renferme. Le gouvernement, par exemple, ne s'est jamais donné la peine, au cours de toutes les études qu'il a menées sur le contrôle des armes à feu, d'établir ce qu'il en coûtera pour appliquer cette loi, et nous ne savons pas non plus le nombre de bureaucrates nécessaires pour enregistrer toutes les armes à feu au Canada ou délivrer les permis requis pour posséder des armes à autorisation restreinte, ainsi que les certificats nécessaires pour obtenir les munitions.

Tout cela coûtera cher et demandera encore une autre armée de fonctionnaires. Nous avons devant nous un gouvernement qui, d'une part, clame qu'il applique des restrictions pendant que, d'autre part, il crée un programme cher et pour lequel on n'a fixé aucun plafond. On devrait à tout le moins nous donner une estimation dès maintenant du nombre de personnes qu'exigera le programme et de ce qu'il en coûtera aux contribuables canadiens avant de nous demander de nous prononcer. Je dis cela à titre de président du comité des comptes publics: l'approbation aveugle de trop de projets sur lesquels on ne sait à quoi s'en tenir a abouti à l'actuel chaos financier au Canada: tôt ou tard, il faudra rendre des comptes, il faudra de la modération, un peu de bon sens dans le gouvernement, sinon nous irons à la catastrophe économique.

Comme je l'ai dit plus tôt, c'est un mauvais projet de loi. Le bill C-83 contient un si grand nombre de dispositions incorrectes ou piètrement rédigées qu'il est impossible de les citer toutes dans le même discours. Considérons par exemple le projet d'article 87(2), à la page 5 et l'article 106.2(5), à la page 24. Ces dispositions semblent exiger que quiconque possède une arme à autorisation restreinte doit faire modifier son enregistrement chaque fois qu'il change de lieu de résidence ou de travail, sinon il se rend coupable d'une infraction et est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement. Cela est certes une menace excessive envers un homme qui peut tout simplement oublier de faire modifier son enregistrement quand il déménage.

Les articles 88(1), 106.1 et 45 pris ensemble stipulent que les propriétaires de carabines et de fusils doivent obtenir une autorisation et prévoient des sanctions lorsqu'ils s'abstiennent de le faire. Sur ce point, je m'oppose vigoureusement au bill. Quelque deux millions de Canadiens propriétaires d'une carabine ou d'un fusil devront, pour conserver leurs armes, demander une autorisation sur une formule—qu'on ne connaît pas encore—et avoir deux répondants dont on ignore encore quelles seront leurs qualités. Il faudra également que les propriétaires d'armes s'en remettent à la discrétion d'un registraire local qui, à son tour, devra se conformer aux directives qui restent encore à établir par décret du conseil à une date indéterminée. Pour tout cela, les propriétaires de fusil devront payer un droit qui reste à établir.

Je crois que les avantages de cette grande opération bureaucratique seront tellement insignifiants qu'ils ne justifieront même pas les formalités. Les criminels de carrière ne demanderont sûrement pas une autorisation, et sans connaître encore les règlements qui restent à établir, je demande: sur quoi se fondera-t-on pour approuver ou rejeter une demande dans le cas d'un alcoolique, d'un criminel ou d'un malade mental reconnu? Qu'on s'arrête un instant à toutes les exceptions dont il faudra tenir compte. En